



# **CODE DE CONDUITE**

## **ABROADLINK TRADUCTIONS**



# NOTRE CODE DE CONDUITE

Le Code de Conduite de AbroadLink Traductions contient une série de principes éthiques et de comportement que sont à la base de notre travail. Tous les employés sont censés les suivre. En tant qu'agence de traduction et prestataire de services, nous sommes conscientes de l'importance d'avoir un Code de Conduite pour guider les rapports interprofessionnels, avec les clients et avec les collaborateurs. C'est en agissant avec éthique, responsabilité et engagement que nous réussirons à offrir un travail de qualité sur le long terme.



# COMPORTEMENTS INTERNES

## PRINCIPES ETHIQUES GENERAUX

### Égalité, diversité, non-discrimination

Les employés sont sélectionnés, payés et encouragés en fonction de leur aptitude, formation, connaissances, expérience et aspirations personnelles, sans qu'aucun autre facteur ne puisse pas affecter à la prise de ces décisions.

Les discriminations pour raison de sexe, origine, race, religion, orientation sexuelle ou état matrimonial sont interdites et peuvent faire l'objet de sanctions de la part de l'entreprise.

L'égalité quant au salaire, traitement et opportunités de développement professionnels doivent être garanties au sein de l'entreprise.

### Respect des personnes

Le harcèlement, les abus, l'intimidation, le manque de respect ou tout type d'agression physique ou verbale sont inacceptables et ne seront pas tolérés au travail. Tous les employés sont responsables de veiller à ce que ces comportements ne se produisent pas ou d'alerter dans le cas où ils se produisent.

Les personnes qui exercent des fonctions de direction doivent servir d'exemple à cet égard. Ainsi, ils doivent promouvoir à tout moment et à tous les niveaux professionnels, des relations basées sur le respect afin de promouvoir un environnement de travail respectueux et positif.

### Prévention des risques professionnels

La sécurité et la santé au travail sont essentielles pour avoir un climat de travail agréable. Les employés doivent respecter à tout moment les mesures préventives en matière de santé et de sécurité au travail, en utilisant les moyens mis en place par l'entreprise. Les normes d'hygiène doivent être renforcées pendant les périodes de transmission accrue des maladies.

En outre, la direction doit être informée immédiatement en cas de défaut d'un appareil ou de l'existence d'un risque qui peut mettre en danger les employés. Les employés ne doivent pas essayer de solutionner des problèmes techniques par eux-mêmes.

### Protection de l'environnement et politiques de responsabilité sociale et environnementale

Les employés d'AbroadLink Traductions sont censés à minimiser l'impact de l'entreprise sur l'environnement. À cette fin, ils doivent connaître les protocoles, les politiques et les contrôles environnementaux et veiller, en fonction de leur responsabilité et de leur poste dans l'entreprise, à ce que leurs activités se développent de la manière la plus écologique possible. Cela comprend, par exemple, des mesures telles que la réduction des documents en papier.



# PRINCIPES GENERAUX DE COMPORTEMENT

## Application du Code de conduite

Tous les membres de l'entreprise doivent connaître le Code de conduite et en respecter les normes. Ainsi, ils ont l'obligation de collaborer pour faciliter sa mise en œuvre au sein de l'entreprise. De la même façon, les employés peuvent suggérer des changements, des modifications ou des ajouts au code, à conditions que ceux-ci soient approuvés par tous les employés de l'entreprise.

## Responsabilité

Tout employé est responsable de la bonne exécution de ses fonctions et de son activité, conformément au règlement interne de l'entreprise, en tenant compte des conséquences de ses actes et décisions sur des autres personnes. Également, ils sont responsables de suivre la formation nécessaire pour mieux s'acquitter de leurs fonctions.

Ils ont l'obligation de suivre les protocoles établis concernant leur position dans l'entreprise et les exigences marquées par les normes de qualité. Ainsi, les employés ont le devoir d'utiliser correctement et de manière appropriée les ressources technologiques mis en place par l'entreprise, y compris le système de courriel électronique, l'accès à Internet, les téléphones et la licence des logiciels.

## Engagement

Avoir un engagement actif et un comportement positif envers l'entreprise afin d'améliorer des aspects internes comme des processus, des protocoles ou des normes, est un aspect fondamental. Les employés sont donc invités à faire des remarques ou des suggestions pour améliorer l'environnement ou les conditions de travail.

Les employés doivent s'abstenir de répandre des rumeurs ou des fausses informations qui peuvent concerner l'entreprise.

# COMPORTEMENTS AVEC DES CLIENTS ET DES COLLABORATEURS

## ÉGALITÉ, DIVERSITÉ, NON-DISCRIMINATION

Nous développons nos activités dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux de manière que tout comportement discriminatoire envers les collaborateurs ou les clients pour raison de sexe, origine, race, religion, orientation sexuelle ou état matrimonial sont totalement interdites.

Nous respectons la vie privée des individus, qu'ils soient clients ou collaborateurs, en prenant toujours distance avec des situations personnelles. En ce qui concerne des clients comme des organisations politiques ou sociales, nous maintiendrons envers leurs activités une attitude neutre, en nous réservant le droit de ne pas travailler avec une organisation pour des raisons morales.



## COMMUNICATION

Nous visons toujours à maintenir une communication active, honnête et loyale avec nos clients et partenaires. Les recommandations aux clients, quant à nos services, se focalisent sur le fait de satisfaire et de répondre aux besoins des clients. Nous maintenons également aux collaborateurs informés à tout moment de ces droits et obligations. Toute modification dans le règlement ou toute décision interne de l'entreprise affectant les conditions des collaborateurs doit être dûment communiquée à ces derniers aussitôt que possible.

Ainsi, toute communication avec des tiers est faite d'une manière agréable, claire, respectueuse et gentille, étant interdite toute agression verbale, quelle que soit la raison du conflit.





## **COMPROMIS DE PAIEMENT ET RESPECT DES ACCORDS**

Nous nous engageons à respecter toujours les accords établis avec les clients et avec les collaborateurs.

Nous nous engageons à appliquer un discount si les délais n'étaient pas respectés par nos services.

## **CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Nous nous engageons à traiter les données personnelles en toute confidentialité et nous en assumons l'entière responsabilité. L'enregistrement, l'utilisation et la transmission des données se feront toujours de manière conforme à la législation applicable. En outre, toute communication entre AbroadLink Traductions, les clients et les collaborateurs, se fait sous couvert de notre Clause de Confidentialité.

Le transfert de toute information non-autorisé à des tiers ou l'utilisation de ces informations à des fins autres que celles qui nous ont été confiées est totalement interdit et peut entraîner des sanctions.



**128 Rue La Boétie • 75008 • Paris • France**

**Tel : 01 86 26 72 35 • Fax : 01 84 88 49 16 • AL@altraductions.com • <http://www.altraductions.com>**

AbroadLink est une marque déposée par AbroadLink Translations, S.L., immatriculée : SIREN 883632861 et dont le siège social est situé Castellana Business Center, Paseo de la Castellana, 40, 8<sup>e</sup> Étage, 28046, Madrid, Espagne.